

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 245

présenté par  
M. Le Fur

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Il est chargé de coordonner la lutte contre les espèces invasives. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La propagation des espèces invasives est en train de devenir le sujet majeur en terme d'équilibre de la biodiversité. C'est pourquoi le présent amendement vise à préciser que l'office français de la biodiversité est chargé de coordonner la lutte contre les espèces invasives